

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 34 (1898)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

Sommaire. — *Intérêts de la société.* — *L'intérêt.* — *L'instituteur primaire et la richesse intellectuelle du canton de Vaud.* — *Les Sociétés d'instituteurs dans la Suisse romande.* — *Chronique scolaire.* — *Bibliographie.* — *Partie pratique.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Nous rappelons à nos membres et aux nombreux amis de la Société pédagogique que le *Congrès des Instituteurs de la Suisse romande* aura lieu à *Bienne*, les 17, 18 et 19 juillet 1898, et que l'organisation de cette importante réunion est en bonne voie. Les questions mises à l'étude par le Comité central sont les suivantes:

1^o *Etablissement d'un programme minimum pour les écoles primaires de la Suisse romande et, autant que possible, unification des moyens d'enseignement.*

2^o *Divergences dans l'application de la loi militaire aux instituteurs.*

3^o *Revision des statuts de la Société pédagogique de la Suisse romande.*

M. Louis Groscurin, instituteur à Genève, a bien voulu se charger de rédiger le rapport général sur la première question.

M. Fr. Oberson, inspecteur scolaire à Bulle, a accepté les fonctions de rapporteur général sur la question du *service militaire des instituteurs*.

Quant à la *revision des statuts*, elle sera présentée au Congrès par une commission intercantonale de neuf membres. Cette commission s'est réunie une première fois en décembre; elle aura prochainement une seconde séance à Neuchâtel.

Les rapports et travaux particuliers sur les deux premières questions devront être adressés, *jusqu'au 31 mars prochain*, à M. l'Inspecteur Gylam, président du Comité directeur, à Corgémont (Jura bernois).

Afin de faciliter la tâche de MM. les rapporteurs généraux, les sections cantonales et les conférences de district voudront bien hâter un peu l'étude de ces deux questions.

Bienne, le 26 février 1898.

Le Comité directeur

L'INTÉRÊT

III.

Nous avons vu comment naît l'intérêt et comment on le développe. Voyons maintenant comment il doit être dirigé.

Disons d'abord qu'il est des intérêts qui conduisent à l'immoralité, et que l'éducation doit combattre. Dans cette catégorie se trouvent tous ceux qui sont unis à de mauvaises passions, telles que l'ivrognerie, le libertinage, le jeu, le luxe, la lecture des romans malsains, etc.

D'autres, sans être mauvais en eux-mêmes, le deviennent par la place trop grande ou exclusive qu'ils prennent dans notre vie. J'ai connu un professeur qui n'avait d'intérêt que pour ses mathématiques : tout le reste lui était indifférent. Cette passion en avait fait un solitaire, sans contact avec ses semblables que ses chiffres n'intéressaient pas. Le célèbre géologue Gressly ne pensait qu'aux terrains, et ne parlait que de pierres. Pour le reste, sauf en phrénologie, il était nul, ne connaissant pas même les convenances les plus élémentaires.

La Bruyère, dans ses *Caractères*, nous fait le tableau de personnages ridicules, parce qu'ils sont esclaves d'un seul intérêt : l'un ne vit que pour ses tulipes, un autre que pour ses prunes, et encore pour une seule espèce !

L'intérêt unique, solitaire, égoïste, forme donc des hommes excentriques et insociables.

A côté de l'intérêt solitaire ou égoïste, nous placerons l'intérêt variable, changeant, capricieux, qui ne lui est guère supérieur. Nos ancêtres disaient : « Autant de métiers, autant de sachets » (le sachet était alors le compagnon du mendiant).

Le régent *Coudet*¹⁾ débuta avec entrain. Toute son âme était dans son enseignement, et ses écoliers se passionnèrent bientôt avec lui pour l'étude. On disait au village qu'on n'avait jamais eu si bon magister. Mais ayant, au bout d'un an ou deux, démonté une vieille horloge et réussi à la faire cheminer, le voilà qui prend flamme pour le rhabillage des pendules ; il se croit un nouveau Jeanrichard et néglige son école. Malheureusement le métier ne lui réussit pas ; il gâtait plus d'horloges qu'il n'en guérissait. De là des reproches qui lui firent mettre de côté établi et outils. C'était le moment de reporter son intérêt sur son école, mais un ami qui jouait de la flûte l'ayant prié de l'accompagner de son violon, il se lança aussitôt à corps perdu dans la musique instrumentale : entre les heures d'école, on entend sortir continuellement de sa chambre, et jusque tard dans la nuit, des sons de flûte, de clarinette, de cornet à piston,

¹⁾ Ce personnage est fictif, mais les faits sont puisés dans la réalité.

de trombone; il s'entoure de jeunes gens, amateurs de musique, et forme une fanfare. Souffler dans des instruments donne la soif; il se met donc à fréquenter la pinte voisine, tenue par une jeune veuve, et un mariage s'en suit. Il quitte alors instrument et fanfare, et, entre les heures d'école, il sert les clients et joue aux cartes avec eux. Il était temps de lui parler; le pasteur s'en chargea; il le fit venir à la cure, lui représenta que le métier de pintier ne pouvait se concilier avec celui d'instituteur, et il l'engagea, au nom de la commission d'école, à donner sa démission; l'école d'ailleurs était très négligée. Coudet démissionna, et voyant qu'il allait tomber dans l'ivrognerie, il signa l'abstinence, transforma sa pinte, après de grandes et coûteuses réparations, en un beau magasin d'épicerie et quincaillerie, faisant à droite et à gauche de nombreux achats; mais quand arrivèrent les notes et les traites, il ne put leur faire honneur; toutefois il évita une faillite par un arrangement avec ses créanciers. Grâce à l'énergie et à l'intelligence de sa compagne, le petit commerce marche, mais lui n'est pas encore arrivé au terme de ses métamorphoses. Au dernier courrier, il travaillait à un carillon électrique pouvant être mis en mouvement par la courte aiguille d'une montre quelconque, placée sur une table de nuit.

Il importe donc, en éducation, comme on vient de le voir par les exemples que nous venons de citer, de savoir fonder et régler dans l'âme de la jeunesse un intérêt multiple et stable qui la maintienne dans une bonne voie.

Tout intérêt que l'homme éprouve pour un objet ou pour une activité, est pour lui une source de vie. Ouvrons-lui donc des intérêts multiples afin d'augmenter ses forces, et par là aussi de développer en lui l'esprit social. Quand chacun s'intéresse aux études ou aux travaux de ses semblables, un heureux besoin les unit tous en un seul lien.

L'intérêt multiple ne veut pas dire un intérêt égal pour toute espèce de vocations, de sciences ou d'arts : non, il est bon que chacun s'intéresse spécialement à sa vocation, à son genre d'étude ou de travail; mais il ne faut pas qu'il reste étranger aux autres. Ce n'est même qu'à cette condition qu'on peut exceller dans son art. Un maçon qui ne s'intéresserait qu'aux pierres qu'il entasse les unes sur les autres, sans comprendre le plan de l'architecte et les rapports de la maçonnerie avec la charpente, la serrurerie et les autres travaux du bâtiment, serait un maçon incomplet.

Dans un quatrième et dernier article, nous dirons comment Herbart et son école pensent pouvoir fonder par l'éducation un intérêt multiple dans le cœur de la jeunesse. J. PAROZ.

C'est dans le cœur que Dieu a placé le génie des femmes, parce que les œuvres de ce génie sont toutes des œuvres d'amour. *Lamartine.*

L'instituteur primaire et la richesse intellectuelle du canton de Vaud

Il y a quelque cinquante ans, si on demandait à un écolier vaudois : « Qu'est-ce que l'Eglise ? » il répondait invariablement : « L'Eglise est une grande maison qui n'a ni cheminées, ni contrevents et qui nourrit deux fainéants, le ministre et le régent. »

Le temps n'est pas si éloigné, à peine quatre-vingts ans, où le maître d'école, qui dans certaines communes était payé en céréales, était obligé d'aller sac au dos chez les parents de ses écoliers, recueillir son maigre salaire ; et pour rappeler son troupeau, il parcourait tout le village une sonnette à la main. L'augmentation de la pension de retraite par notre Grand Conseil, l'année dernière, qui a porté celle-ci de 500 à 900 francs, sans que dans la discussion on ait entendu une note discordante, montre le chemin parcouru dès lors.

A qui l'instituteur le doit-il ? Aux dispositions bienveillantes du chef du Département de l'Instruction publique, au Conseil d'Etat, à la commission du Grand Conseil et à son rapporteur et au Grand Conseil lui-même.

D'autres causes ont agi indirectement sur nos autorités, nous signalons en particulier l'influence des vétérans de l'enseignement et celle de la Société pédagogique romande.

La richesse d'un pays peut être considérée sous bien des faces différentes. La richesse physique, celle que tout le monde connaît, consiste en argent, créances, immeubles, bétail, culture, etc. ; c'est ce que l'on appelle la fortune publique.

La richesse morale, — j'entends par là l'honnêteté, la droiture, le sentiment de l'honneur, le respect de la parole donnée, l'amour du travail, de la justice, l'ordre, l'esprit de suite, etc., — comme la suivante d'ailleurs, ne peut ni se peser ni se compter. La richesse intellectuelle, c'est la part prise par tel ou tel pays au développement des arts, de l'industrie, des sciences, des lettres. Si un pays peut être fier de ses richesses matérielles, il peut l'être davantage de ses richesses intellectuelles ; les premières peuvent disparaître, les dernières restent toujours. Pour n'en citer qu'un exemple, Schiller et Goethe n'ont-ils pas fait davantage pour la grandeur de l'Allemagne que tel ou tel grand seigneur millionnaire ?

Si je dépouille l'annuaire officiel de 1896, je trouve que le corps enseignant secondaire compte trente-deux fils de régents et parmi eux les directeurs du collège cantonal, du gymnase classique, de l'école industrielle et de l'école supérieure ; le corps pastoral, vingt-quatre. Six médecins, deux avocats et quantité d'instituteurs primaires ont la même origine.

Si nous parcourons la liste des professeurs de l'université,

nous trouvons comme fils d'instituteurs dans la faculté de médecine outre le recteur M. Marc Dufour, MM. Roux et Bourget ; dans celle de théologie, MM. Paschoud et Emery ; dans celle des lettres, MM. Baudat et Duperrex ; dans celle des sciences, M. Ch. Dufour.

Je rappellerai pour finir que Louis Dufour, le savant bien connu, Eugène Rambert, l'écrivain populaire, ainsi que ses deux frères Louis et Frédéric sont fils de maître d'école. Urbain et Juste Olivier ont eu pour ancêtre le régent Noblet. Comme hommes politiques, MM. Estoppey, ancien conseiller d'Etat, comme son collègue M. Ruchet, sont fils d'instituteur primaire ; enfin pour clore la liste, les plus grands écrivains dont s'honore la Suisse romande Vinet et E. Rod, le futur académicien, sont fils le premier du maître d'école d'Ouchy et le second de l'ancien régent de Grens et de Clarmont.

Dira-t-on après cela que le régent vaudois n'a pas travaillé au développement intellectuel de son pays ?

Deux mots pour finir. Quelques-uns des anciens instituteurs se plaignent de l'air frondeur et des procédés de nos jeunes collègues ; que ces derniers se disent bien que si leur position s'est améliorée, ils le doivent pour une bonne part à leurs devanciers ; car tous ces fils d'instituteurs se sont toujours rappelé leur modeste origine et directement ou indirectement ont travaillé à améliorer la position du régent vaudois. T. L.

Les sociétés d'instituteurs dans la Suisse romande

M. Fritschi, rédacteur en chef de la *Schweiz. Lehrerzeitung*, avait été chargé de la publication d'un mémoire sur les sociétés d'instituteurs dans les *Mono-graphies pédagogiques* parues à l'occasion de l'exposition scolaire de Genève en 1896. Les renseignements recueillis par M. Fritschi ont été complétés par le Dr Albert Huber qui, dans sa *Statistique des écoles suisses*, publie des notices intéressantes sur les diverses sociétés pédagogiques suisses. Nous nous contenterons de résumer ici ce qui concerne la Suisse romande.

La *Société pédagogique de la Suisse romande* a été créée en 1863. Elle se divise en 6 sections. En 1895, elle comptait 1337 membres. La cotisation annuelle est de 5 francs donnant droit à l'abonnement de l'*Educateur*. La Société est dirigée par un comité directeur de cinq membres et un comité central composé des délégués des cantons nommés à raison d'un délégué par 100 sociétaires. Nous ne nous étendrons pas davantage sur notre société pédagogique dont les statuts doivent être révisés prochainement.

La *Société pédagogique du Jura bernois* est une section de la Société pédagogique romande. Elle a été fondée en 1863 avec 174 membres et en comptait 445 en 1895. Elle se divise en sept synodes libres correspondant aux sept districts jurassiens de langue française (Bienne y compris). La société se réunit tous les trois ans en assemblée générale. La cotisation annuelle est fixée à 50 cent. La fortune s'élevait à 828 fr. 90 en 1895.

La *Société de l'exposition scolaire* à Fribourg a été fondée en 1885 avec 127 membres. Dès 1891, on a supprimé les cotisations. En 1895, elle comptait 173

sociétaires. Cette société a pour organe le *Bulletin pédagogique*; elle a contribué à fonder en 1886 le dépôt cantonal du matériel d'enseignement et des fournitures scolaires.

La *Société fribourgeoise d'éducation* a été fondée en 1871 pour s'opposer à la centralisation de l'enseignement dans les mains des autorités fédérales. On ne paye point de cotisations. La société a une assemblée générale toutes les années. Bien que les statuts n'en parlent pas, il y a en fait huit conférences d'arrondissement.

La *Société pédagogique vaudoise* est une section de la Société pédagogique romande; elle a été créée en 1862 avec 100 membres. En 1895, elle en comptait 840 et possédait un fonds de 450 fr. La cotisation annuelle est de 1 fr.; la société a des réunions annuelles.

La *Société évangélique vaudoise d'éducation* groupe depuis 1889 les parents, les instituteurs et les pasteurs qui désirent que leurs enfants ou élèves reçoivent une éducation chrétienne. Elle compte environ 60 membres payant une cotisation annuelle de 50 cent. Elle a deux réunions annuelles.

La *Société évangélique d'éducation à Yverdon* groupe les instituteurs et les amis de l'enfance qui estiment que l'évangile doit être la base de toute éducation. Fondée en 1888 avec 16 membres, elle en comptait 96 en 1895 payant une cotisation annuelle de 50 cent. Elle se réunit deux fois par an.

La *Société vaudoise des maîtres secondaires* a pour but de resserrer les liens qui doivent unir les membres du corps enseignant secondaire et d'étudier toutes les questions se rattachant à leur enseignement et à leurs intérêts généraux et de tendre par tous les moyens possibles au progrès de l'instruction et de l'éducation. Cette société fondée en 1870 comptait 188 membres en 1895. En général elle a une réunion toutes les années. La cotisation est de 1 fr. et la fortune s'élevait à 1273 fr. 90 en 1895.

La *Société valaisanne d'éducation* est placée sous la protection du B. Nicolas de Flüe. Elle a pour but de favoriser le développement de l'éducation et de l'instruction populaires. Elle a été fondée en 1872 et comptait 300 membres vers la fin de 1895. Elle avait à ce moment un fonds de 300 fr. Elle reçoit du gouvernement un subside annuel de 150 fr. Elle publie ses décisions dans l'*Ecole primaire*.

Le *Groupe littéraire des jeunes instituteurs genevois* a pour but de resserrer par le développement littéraire, scientifique et artistique de ses membres les liens d'amitié qui doivent exister entre jeunes collègues. Ce groupe fondé en 1895 avec 22 membres se réunit tous les quinze jours.

La *Société des maîtres du collège de Genève* a pour but de renforcer l'esprit de corps, d'étudier en commun les questions qui se rattachent à l'enseignement secondaire. Cette société a été fondée en 1894 avec 33 membres; elle en comptait 40 en 1895. La cotisation annuelle est de 1 fr.; une assemblée générale a lieu toutes les années.

Il existe encore d'autres sociétés d'instituteurs plus spécialement romandes, comme par exemple la *Société pédagogique genevoise*, la *Société pédagogique neuchâteloise*. Nous publierions avec plaisir quelques détails sur ces deux sections de notre association, comme sur toute autre société non mentionnée ci-dessus. Les renseignements qu'on voudrait bien mettre à notre disposition seraient ensuite envoyés à M. Albert Huber à Zurich, qui pourrait les utiliser dans son *Annuaire* de l'instruction publique. Nous ajouterons qu'un certain nombre d'institutrices et d'instituteurs romands se rattachent à d'autres sociétés fédérales ou cantonales comme la *Société fédérale des maîtres de gymnastique*, l'*Union des maîtres de dessin*, la *Société suisse pour la propagation du travail manuel*, la *Société des maîtres de gymnase*, la *Société cantonale des instituteurs bernois*.

On ne peut recommander au corps enseignant de se rattacher à toutes ces sociétés. Mais si l'instituteur se sent attiré par une association qui poursuit un but spécial conforme à ses goûts et à ses aspirations, il faut absolument qu'il se rattache en outre à un groupe plus important comme la *Société pédagogique romande*, qui poursuit un but général. Par là, il étend non-seulement son horizon et s'habitue à considérer les intérêts généraux de l'instruction publique en Suisse, mais il contribue lui aussi à maintenir dans notre pays, divisé au point de vue des langues, la légitime influence de la pédagogie romande dans les conseils de la nation et dans l'esprit de nos collègues allemands et italiens.

H. GOBAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — **Conférences de M. Guex.** A la demande du Département de l'instruction publique, M. F. Guex, directeur des écoles normales du canton de Vaud, a donné à l'Aula de l'Université deux conférences suivies chaque fois par près de 1500 auditeurs. Dans la première conférence, l'éminent pédagogue a parlé de *l'évolution actuelle des idées en matière d'éducation* et dans la seconde, de *l'éducation des enfants dégénérés*. Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que l'*Educateur* aura la primeur de ces deux conférences, M. Guex ayant mis obligeamment ses manuscrits à notre disposition.

JURA BERNOIS. — **Réorganisation des écoles normales.** Si la Commission d'études pour la réorganisation des écoles normales jurassiennes n'avait pas déposé son mandat, elle répondrait certainement au rapport lu par M. Landolt à Delémont et publié dans les derniers numéros de l'*Educateur*.

A défaut de cette réponse, nous prions la rédaction de bien vouloir reproduire ce qui suit :

Il nous serait facile de démontrer que M. Landolt a laissé absolument intacts les principaux arguments de notre rapport et de réfuter point par point tous les motifs qu'il invoque à l'appui de sa motion de renvoi. Nous pourrions encore apprécier la forme sous laquelle M. Landolt les a présentés, mais nous ne discuterons pas des façons de raisonner comme celle-ci : « Si, en disant *ceci*, vous avez voulu dire *cela*, c'est une calomnie indigne. »

Pour l'édification de nos collègues de la Suisse romande et afin qu'ils puissent juger en connaissance de cause, vous nous obligeriez si vous pouviez publier dans l'*Educateur* un résumé du rapport présenté par la commission d'études le 11 décembre 1897, à l'assemblée extraordinaire de la Société pédagogique jurassienne.

M. l'inspecteur nous permettra cependant de faire à sa manière de comprendre l'organisation d'une école normale, un petit reproche : elle est un anachronisme. Le progrès est une loi. C'est une école normale du passé qui a ses préférences, ce n'est pas celle du présent, telle qu'elle est comprise dans nos cantons et les pays progressistes, et encore moins celle de l'avenir. Nous disons de l'avenir, car nous avons confiance dans le progrès de l'instruction et dans le développement de tous nos établissements pédagogiques.

Deux faits subsistent et ils ne sont pas pour nous déplaire : 1^o Les instituteurs jurassiens ont voté à de belles majorités, les conclusions principales de notre rapport; 2^o les autorités, contrairement aux prévisions de M. Landolt, nous ont déjà donné un commencement de satisfaction. (Voir projet de M. le Dr Gobat sur la réorganisation des écoles normales.)

Pour ce qui est de l'accusation portée contre « le principal promoteur de la campagne menée contre l'école normale » et qui probablement, suivant M. Landolt, « n'aurait pas eu en vue que le seul bien de l'école », nous n'y répondrons pas. Nous ne nous servirons pas d'armes pareilles pour défendre notre cause.

Fritz Schwarz.

Th. Möckli.

— **Trésor de l'écolier.** Une nouvelle édition du *Trésor de l'écolier* devra être faite dans le courant de cette année. A cette occasion, les membres du corps enseignant qui auraient des observations à présenter ou des vœux à formuler au sujet du manuel sont priés de les transmettre, jusqu'au 31 mars, à M. Duvoisin, président de la commission des moyens d'enseignement, à Delémont.

— **Aux souscripteurs du monument Breuleux.** Les comptes du comité du monument ont été vérifiés par deux personnes désignées par M. l'inspecteur Gylam et apurés dans la forme suivante : « Les soussignés ont procédé à l'examen du compte présenté par le comité du monument Breuleux et l'ont reconnu juste. Ce compte soldait par un déficit de 72 fr. 85 qui a été couvert par un don anonyme. »

A. Juncker. H. Duvoisin.

— **Société cantonale des instituteurs bernois, section de Moutier.** L'automne passé, la commune de Grandval a réélu provisoirement son instituteur; dernièrement, le comité de la section de Moutier a fait différentes démarches pour arriver à une réélection définitive; il a rencontré une très forte opposition, notamment de la part de la commission d'école qui a refusé toute entrevue; le président a déclaré qu'il préférerait pour l'une et l'autre partie, liberté d'action complète. Se basant là-dessus, le comité estime de son devoir d'engager chaque collègue, instituteurs et institutrices, à laisser au titulaire actuel le temps de chercher à se placer ailleurs; il suffit pour cela de ne pas se présenter à ce poste jusqu'à nouvel avis, ou au plus tard jusqu'à l'automne prochain. Nous osons croire que ce n'est pas en vain que nous faisons appel à l'esprit de solidarité du corps enseignant; jeunes et vieux, n'oublions pas que l'union fait la force.

Le comité.

BERNE. — *Centenaire de la chute de Berne.* Le Conseil exécutif du canton de Berne adresse au peuple bernois l'appel suivant :

« Le 5 mars 1798, les troupes bernoises, après une lutte opiniâtre et sanglante, remportèrent à Neuenegg la victoire sur un ennemi exercé et rejetèrent ses forces trois fois supérieures en nombre, au delà des frontières. La journée de Neuenegg, un point lumineux au milieu de temps sombres et difficiles, jette un éclat des plus vifs dans l'histoire du canton de Berne. Si cette victoire ne put empêcher la chute de l'ancienne Berne, elle posa néanmoins les bases du relèvement de l'édifice cantonal. Alors que le pays entier semblait voué à la ruine, alors que tous les liens de la discipline et de l'ordre social semblaient rompus, les combattants de Neuenegg ont montré quel patriotisme régnait encore dans le cœur du peuple, et ils ont prouvé que dans ce patriotisme était la force qui devait nous tirer des humiliations et de la détresse et nous ramener une nouvelle époque de paix et de prospérité.

Aussi le Conseil exécutif salue-t-il avec joie le projet de la célébration, le 5 mars prochain à Neuenegg, du centenaire du combat du 5 mars 1798, et il invite la population du canton à prendre part à cette pieuse fête commémorative. Que notre peuple témoigne, sur le cimetière même des braves tombés il y a un siècle à Neuenegg, la reconnaissance qui est due à ceux qui meurent pour la patrie ! Puisse-t-il puiser et renforcer, dans le souvenir des jours malheureux d'autrefois et de la vaillance de nos ancêtres, l'amour du pays, l'amour de cette patrie à laquelle il est prêt à sacrifier ses forces aussi bien dans les moments de tranquillité qu'à l'heure du danger !

Le Conseil exécutif est heureux également d'apprendre que le Conseil synodal de l'église évangélique réformée a ordonné pour le dimanche 6 mars une fête religieuse générale en mémoire de l'avantage remporté par nos armes en 1798. Il croit toutefois que le 5 mars doit aussi être dans toute l'étendue du canton de Berne une fête populaire ayant un caractère grave et solennel. En conséquence il a décidé que ce jour-là tous les bureaux de l'Etat seront fermés, et il demande à la population de suspendre ce même jour les travaux des champs et des ateliers, laissant pour le reste aux autorités communales et scolaires le soin d'organiser, selon leurs convenances particulières, des fêtes locales. »

Nous pensons que dans les écoles on pourra organiser dans la matinée du 5 mars une petite fête comprenant quelques chants patriotiques et le récit des événements qui ont précédé la prise de Berne. Les instituteurs trouveront les matériaux nécessaires dans le *Trésor de l'écolier*, dans les grandes histoires suisses de Daguét et de Dändliker. Citons encore l'ouvrage du capitaine Karl Müller, *Die letzten Tage des alten Bern*.

SUISSE. — Union des expositions scolaires permanentes de la Suisse. Le Département fédéral de l'Intérieur a autorisé les expositions scolaires permanentes suisses, soit le *Pestalozzianum* de Zurich, l'*Exposition scolaire permanente* de Berne, le *Musée pédagogique* de Fribourg, l'*Exposition scolaire cantonale* de Neuchâtel à fournir, à prix réduit, aux membres du corps enseignant, aux autorités scolaires et aux bibliothèques, les ouvrages suivants publiés sur son initiative, à l'occasion de l'Exposition nationale de Genève :

1^o *Statistique scolaire suisse* (*Schweizerische Schulstatistik 1894/95*), par le Dr Huber, secrétaire de l'Instruction publique à Zurich.

2^o *Recueil de monographies pédagogiques.*

La *Statistique scolaire suisse* a paru en 8 volumes; les 7 premiers contiennent des tableaux de statistique sur les écoles suisses de tous les degrés, accompagnés d'un texte explicatif; le huitième volume comprend tout le texte, ainsi qu'une introduction historique exposant en quelques pages la situation des écoles cantonales et fédérales. — Prix de vente en librairie : 25 fr. *Prix réduit*: 17 fr.

Le *Recueil de monographies pédagogiques* comprend les travaux suivants : Jean-Jacques Rousseau (A. Oltramare); Pestalozzi (O. Hunziker); Fellenberg (Dr Gobat); P. Girard (E. Naville); L'instituteur primaire en Suisse, son instruction, sa carrière, sa retraite (F. Guex); L'école populaire en Suisse et son rôle actuel au point de vue hygiénique, moral, économique et social (J. Clerc); Développement et influence des examens de recrues (Gavard); Les expositions scolaires permanentes de Suisse (texte allemand, par E. Lüthi); L'enseignement des travaux manuels donné aux jeunes gens, l'état actuel de cette branche d'enseignement en Suisse (texte allemand, par Dr Weckerle).

Le *Recueil de monographies pédagogiques* forme un volume in-8^o de 388 pages. Prix en librairie : 7 fr. 50. Grâce à un arrangement pris avec l'éditeur (M. Fr. Payot, à Lausanne), il nous est possible de fournir ce volume au prix de 3 fr. 50. Les commandes de la *Statistique suisse* et du *Recueil* devront être faites à l'une des expositions prénommées. Les envois sont faits contre remboursement.

La Direction du Pestalozzianum à Zurich,

Dr O. HUNZIKER.

P. S. Les expositions scolaires ci-dessus fournissent également le *Rapport sur le groupe 17* de M. François Guex, au prix réduit de 4 francs, port non compris.

L. G.

BIBLIOGRAPHIE

De tout un peu, par J.-B. Tartière, 2 vol. cart. Librairie Larousse, Paris. Prix : 70 cent. et 1 fr. 10.

Ces deux livres de lecture sont destinés l'un au cours inférieur et le second au cours moyen. Dans le premier volume des histoires morales, très bien contées, alternent avec de petits morceaux consacrés aux connaissances usuelles à la vie pratique. Le second volume peut se diviser en morale, patriotisme, histoire, géographie, leçons de choses, lectures littéraires et poésies à réciter.

H. G.

Les Feuilles d'Hygiène et de Médecine populaire, journal paraissant à Neuchâtel une fois par mois. Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel. Rédaction : G. Sandoz, docteur en médecine. — 1 an 2 fr. 50.

Etant donné que la santé est le bien le plus précieux et le plus difficile à conserver, le journal qui indique les moyens pour arriver à ce résultat doit naturellement intéresser toutes les classes de lecteurs. C'est pourquoi nous recommandons vivement les *Feuilles d'Hygiène* dont la valeur s'est affirmée déjà par 23 années d'existence. Au cours de cette longue période les *Feuilles d'Hygiène* ont donné de nombreuses recettes, ont indiqué mille moyens de se préserver des maux qui assaillent l'humanité. Premiers soins à donner, précautions à prendre, et préjugés à combattre, conseils utiles, recettes intéressantes, tel est le programme de ce journal appelé à rendre de si grands services en répandant la connaissance de l'hygiène qui est devenue l'une des branches indispensables de l'éducation. Le jour où chacun saura se préserver d'une foule de maux, grâce à de simples précautions, l'avenir de la patrie sera assuré, car la santé est le bien que chacun a le droit de posséder et le devoir de conserver dans l'intérêt de l'espèce et pour coopérer au bien-être général. Lisons donc cette intéressante publication, répandons-la, étudions-en les conseils et les recettes et si nous pouvons, grâce à elle, apaiser une souffrance, son but sera rempli.

Att.

Manuel d'arithmétique pour les écoles primaires françaises du canton de Berne, par J. Selve, officier d'académie à Paris. Berne, librairie de l'Etat : VII^e année, livre de l'élève 25 cent., livre du maître 70 cent.; VIII^e et IX^e années ensemble, livre de l'élève 30 cent., livre du maître 90 cent.

H. P.

Dictionnaire-manuel illustré des idées suggérées par les mots, par Paul Rouaix. Paris, Armand Colin & C^{ie}, éditeurs. Prix cartonné : 6 francs.

Ceux qui se sont trouvés devant une idée à exprimer quand le terme propre n'est pas immédiatement présent à la mémoire savent avec quelle difficulté on parvient à trouver le mot voulu, si même il ne faut pas renoncer à ce surmenage abrutissant. L'ouvrage de M. P. Rouaix remédie à cette fatigue intellectuelle. L'idée simple une fois trouvée, le *Dictionnaire-manuel* nous donnera immédiatement les mots qui traduisent cette idée simple en ses éléments, ses nuances, ses espèces. Les qualités, les actions y sont rattachées, ainsi que les synonymes, les équivalents, les mots fournis par les associations d'idées. Si nous prenons par exemple le mot *œil*, nous trouvons non seulement les termes généraux qui s'appliquent à la *vue* ou *vision*, mais les noms de toutes les *parties* de cet organe, des *muscles* qui le font mouvoir, les termes spéciaux d'*optique* et des *maladies de l'œil*, les synonymes du verbe *voir*, les adjectifs divers qui correspondent aux diverses catégories ci-dessus. Le *Dictionnaire-manuel* rendra certainement des services signalés aux écrivains ; mais on peut le recommander chaleureusement aux instituteurs, car il peut être très utile dans l'enseignement de tous les jours.

H. G.

PARTIE PRATIQUE

I. LANGUE FRANÇAISE

COURS INFÉRIEUR

Exercices de mémoire

1^o Le petit Jules

J'ai vu le petit Jules : il venait de l'école ;
Il sautait et courait, il était très joyeux ;
Il chantait et disait à l'oiseau qui s'envole :
« Adieu, petit oiseau ! moi je suis bien heureux ! »
C'est qu'il avait voulu rester toujours très sage,
Il avait bien écrit tout une belle page ;
Il avait beaucoup lu ; la maîtresse avait dit :
« Jules est un grand garçon, quoiqu'il soit tout petit ! »

H. CUCHET.

2^o Il faut s'instruire

Petit garçon qui te rends à l'école,
Queillant les fleurs et battant les buissons,
Le temps qu'on perd est du bien qu'on se vole ;
Petit garçon, songe à la parabole :
Sans le bon grain, pas de bonnes moissons.

Cet alphabet, sur lequel tu sommeilles,
Ce crayon noir, qui te semble odieux,
C'est la clef d'or du pays des merveilles ;
Petit garçon, l'erreur vient des oreilles,
La vérité suit le chemin des yeux.

Pour vivre, il faut produire, acheter, vendre ;
Nul aujourd'hui ne compte sur ses doigts :
Que sauras-tu ne voulant rien apprendre ?
Petit garçon, l'homme doit se défendre ;
Il est des loups ailleurs que dans les bois !

Des gens viendront qui, te voyant t'instruire,
Se récrieront : « On en sait trop toujours,
Bien labourer vaut autant que bien lire. »
Petit garçon, à ces gens tu peux dire :
« Un bon écrit vaut mieux qu'un sot discours. »

D'autres voudront, dans leur orgueil facile,
Effacer Dieu de ton cœur obscurci ;
Ils railleront ta prière docile ;
Petit garçon, cite-leur l'Évangile,
La vieille Eglise est une école aussi.

P. DEROULEDE.

COURS MOYEN

L'orthographe

(Suite.)

Passons à la conjugaison. Celle-ci se fera beaucoup de vive voix, par propositions ou par phrases, afin que l'on puisse bien faire marquer la terminaison des différentes personnes au moyen des liaisons. Nous conjuguerons à la voix active, passive, pronominale, etc. Ce sera aussi un excellent exercice d'orthographe, et même de ponctuation dans certains cas.

Quelques mots encore sur le vocabulaire. Depuis l'introduction de la méthode phonétique, on nous reproche souvent le recul de l'orthographe et beaucoup en accusent cette méthode. Si le reproche est fondé, ce n'est certes pas à la méthode qu'il faut s'en prendre, mais bien au mode d'emploi de celle-ci. En première année, on ne fait pas assez d'exercices phonétiques et d'exercices graphiques ; en deuxième et en troisième année, pas assez d'exercices d'épellation et d'orthographe. Il faut piocher et repiocher les matières que renferme le livre de lecture pour obtenir une base solide. Si les élèves, en passant au degré moyen, nous apportaient les connaissances orthographiques que pourraient leur fournir les livres de lecture du degré inférieur, nous pourrions nous déclarer amplement satisfaits.

Concurremment avec le livre de lecture, on fait souvent usage d'un vocabulaire. Va pour le vocabulaire. Puisqu'il est à l'ordre du jour, il doit rendre des services signalés. Le second volume de Pautex correspondrait à notre degré. A la condition d'en faire étudier deux colonnes par semaine, de les expliquer, d'employer ou plutôt de faire employer chaque mot dans une proposition, il pourra être très utile.

Un autre vocabulaire tout récemment publié et préférable certainement, c'est celui de Carré. Outre les vocables se trouvant au haut de chaque page, il y a quantité d'expressions ou de propositions, dans lesquelles l'élève a à remplacer des points par le mot convenable. Il va sans dire que pour cela il devra faire preuve d'un certain discernement, outre qu'il aura l'occasion d'apprendre à connaître grand nombre de termes nouveaux, de familles de mots, d'homonymes, etc. Malheureusement la partie du maître de cet excellent ouvrage n'a pas encore paru.

Il y aurait lieu de se demander si le dictionnaire ne rendrait pas aussi de bons services en sixième année, si encore, à la place du vocabulaire, il ne vaudrait pas autant faire étudier les mots difficiles d'un texte donné. En tout cas, pas de vocabulaire comme il est d'usage de l'employer dans bien des classes, pas de mots isolés. Qu'on en fasse un emploi raisonné et raisonnable : il nous faut « les mots pour les pensées et les pensées pour le cœur et la vie ».

E. HESS.

Dictée

Le danger

« Ne va pas là . . . Il y a du danger. » Quel est l'enfant qui, entendant cette phrase, ne se sent invinciblement attiré vers le coin dangereux qu'on lui dit d'éviter. Rien que ce mot de danger lui fait battre le cœur. Il s'approche, il rôde, il regarde : « C'est là . . . » et tout au fond de sa peur, il y a quelque chose qui l'entraîne, le fascine. C'est l'attrait du danger.

Je me souviens que, tout gamin, on me menait jouer quelquefois dans un grand parc abandonné. Il y avait, au fond de ce parc, sous un fouillis de ronces, de broussailles, une vieille terrasse très haute, qui donnait sur un petit chemin à travers blés. Ce petit chemin me tentait. J'aurais voulu y sauter de là-haut.

Mais c'était si loin, si profond ! Je passais des heures sur ma terrasse, rouge, ému, à me dire : « Je sauterai, je ne sauterai pas . . . » Enfin, un jour, n'y tenant plus, je sautai et je me fis grand mal. Mais c'est égal ! J'étais content et comme soulagé d'un poids énorme. (Alph. Daudet.)

Sujets de compositions

1^o **Une pièce fausse.** — En faisant des commissions, vous vous apercevez que vous avez reçu une pièce de fausse monnaie. Dites comment vous avez constaté le fait. Comme vous avez passé dans plus d'un magasin, vous ne savez pas qui vous l'a donnée. Que faites-vous de cette pièce ?

2^o **Chacun pour soi.** — Deux jeunes garçons pêchent. L'un s'aperçoit que son unique hameçon a disparu. En demande un à son camarade. Dure réponse de celui-ci. Au même moment le peu complaisant garçon tombe dans l'eau. L'autre montre son bon cœur ; comment ? L'égoïste ne répètera plus sa vilaine maxime « Chacun pour soi ». E. P.

COURS SUPÉRIEUR

Dictée

La prairie

« Qui dit pré dit foin, et qui dit foin dit tout. » C'est un vieil axiome paysan, qui est parfaitement juste, car sans prés, point de bons chevaux, point de gros bétail et, partant, point d'agriculture prospère. Un autre dicton prétend que les prés peuvent durer plusieurs vies d'homme sans avoir besoin de culture ; mais celui-ci ment.

Un pré, pour être de bon rapport, exige autant de soins et de labeurs que les autres biens ruraux. Le possesseur d'une prairie naturelle n'a pas plus à se croiser les bras que le possesseur d'une terre à blé. Il lui faut creuser des canaux d'irrigation et les disposer ingénieusement, fumer son pré chaque année, le remettre en herbe de temps à autre au moyen d'ensemencements habilement combinés ; il lui faut aussi se battre contre les ennemis naturels des prés : le jonc et la mousse, ces deux envahisseurs. Mais aussi, comme il est payé de son travail, lorsqu'en juin ou en juillet, la prairie bien saine, bien aérée et bien arrosée, lui donne de l'herbe à foison !

Quel spectacle plus réjouissant que celui d'une prairie en fleurs ! Bordée d'un côté par la rivière miroitante, aux berges plantées de saules et de peupliers ; encadrée d'autre part dans la verdure abondante des haies d'aubépine, de troène et de coudrier, l'herbe haute, épaisse, juteuse, balance mollement ses nappes aux nuances changeantes. Toutes les plantes fourragères, labiées, légumineuses, graminées, unissent leurs formes et leurs teintes pour varier à l'infini le tapis moelleux qui chatoie au soleil ; chaque petite herbe donne sa note dans cette symphonie des couleurs. (ANDRÉ THEURIET.)

Composition

1^o Raconter la fable **L'âne et ses maîtres**, en mettant des personnes au lieu d'animaux.

Canevas. — Peindre l'existence relativement heureuse d'un jeune homme ou d'une jeune fille sous le toit paternel. Pas contente cependant, veut aller en service en ville, parce que . . . Inventez des motifs : peu de travail pénible, bonne nourriture, meilleure qu'à la campagne, vin, plaisir, habillement plus soigné. Entre en service chez un rentier. Plaintes, lesquelles ? Pas de sorties, dame sévère, enfants méchants ou peu respectueux, etc. Cherche une autre place, puis une troisième, une quatrième et toujours de nouveaux griefs. Elle

les quitte, n'amasse rien, n'est contente de rien, est toujours de la sorte malheureuse en cherchant ses aises. Terminer en disant qu'il est des gens qui ne sont jamais contents de leur condition ; ils voudraient en changer constamment. Trouveraient-ils le bonheur ? Il faut savoir se contenter de ce que l'on a, car chaque condition a sa part de biens et de maux, ses beaux et ses mauvais côtés, ses plaisirs et ses tourments. Heureux ceux qui savent le voir !

H. MONNIN.

2^o Requête d'un petit oiseau

Chers enfants, la neige couvre la terre d'un épais manteau. Un vent froid souffle depuis le matin jusqu'au soir dans les arbres dépouillés de leur vert feuillage où reposent nos nids. Plusieurs ont déjà été détruits par l'ouragan. Pour comble de malheur, l'insecte s'est caché dans la terre ou sous l'écorce des arbres. Impossible de lui faire la chasse. Nous mourrons de faim et de froid. Bon nombre de nos chers camarades sont déjà trépassés. Presque tous, nous sommes plongés dans le deuil. Pourtant nous ne perdons pas courage, car nous savons que vous ne nous abandonnerez point. Néanmoins, plusieurs d'entre vous font preuve d'une grave négligence ou d'un égoïsme impardonnable. Le matin, quand nous allons voler sous la fenêtre de votre chambrette, nous ne trouvons ni pain ni blé. De grâce, ne nous oubliez pas ! Vous faites souvent de jolies compositions dans lesquelles vous parlez « *Des oiseaux en hiver* » et tous, vous promettez de ne pas nous délaisser quand la mauvaise saison sera venue. Mettez donc en pratique vos bonnes résolutions. En été, pour vous récompenser, nous irons chanter nos plus belles mélodies sur les arbres qui entourent la maison de vos parents, nous détruirons aussi les milliers d'insectes qui, sans nous, dévoreraient les fruits des vergers, les céréales avec lesquelles on fait un pain si savoureux, l'herbe des prairies qui vous fournit un lait fortifiant. Chers amis, pensez un peu à nous. Dieu vous bénira de votre action louable.

MARCEL MARCHAND.

III. MATHÉMATIQUES

Sur l'enseignement de la Géométrie

Indépendamment des considérations toutes scientifiques contenues dans le dernier numéro, d'autres facteurs encore militent hautement en faveur de l'intuition. Le premier en ligne est le temps.

N'oublions pas, en effet, qu'il y a deux valeurs à distinguer dans la géométrie : la valeur pratique, la valeur *marchande*, si vous voulez, qui se retrouve dans son emploi de tous les jours et la valeur intrinsèque, intellectuelle, on pourrait dire immatérielle. La première découle de mesurages d'objets, de surfaces, de solides simples ou combinés ; elle est en relation directe avec la matière et ses différentes formes, terres, champs, canaux, foin, bois, métaux, pierres, eau, etc., etc., tandis que la seconde provient de l'abstraction, de la généralisation, des déductions.

Toutes deux, je me hâte de le dire, ont un beau champ d'activité ; toutes deux devraient pouvoir être prises en égale considération, cultivées avec soin, menées de front, liées, enchaînées, soudées, fondues, amalgamées. Ce serait là, à mon humble avis, le meilleur des enseignements de la géométrie, l'idéal de tous les maîtres, mais il est actuellement impossible.

En effet, si le maître veut suivre l'enchaînement rigoureux de tous les théorèmes, s'il veut faire entrer (compréhension réservée) toutes les démonstra-

tions et conclusions dans une mémoire souvent rebelle ou un esprit souvent apathique, il lui faudra un temps incroyable. Il a beau être clair, net et précis, aimé même, être la logique personnifiée et dans son enseignement et dans ses questions, il trouvera toujours quelques cerveaux moins ouverts, moins développés, moins mûrs qui lui feront *perdre* des heures précieuses, qu'il eût pu employer à des exercices pratiques. J'ai entendu des élèves, endoctrinés à l'Euclide, donner des démonstrations superbes en planimétrie, qui ne savaient pas trouver la surface d'un carré ! J'ai entendu des lycéens (Paris) me citer tous les cas d'égalité des angles, angles à côtés parallèles, angles correspondants, alternes, externes, opposés au sommet, qui ne pouvaient pas soustraire $23^{\circ} 45' 23''$ de $48^{\circ} 12' 11''$! A quoi bon alors pareil ramage ? Des mots, des mots et encore des mots, comprimés sous trois ou quatre années d'études assommantes et n'attendant que la dernière promotion pour s'anéantir dans un bien heureux oubli !

Et cependant, l'école doit préparer à la vie. Voyons donc un peu ce que deviennent nos enfants des écoles primaires. Je ne pense pas me tromper de beaucoup en disant qu'ils deviennent maçons, paysans, charpentiers, couvreurs, menuisiers, mécaniciens, ferblantiers, tourneurs, serruriers et ça et là commis quelque part. Ils deviennent donc tous des citoyens se trouvant en face des choses et ne demandant qu'à tirer parti de ces choses ; pour eux l'abstraction est lettre morte.

Allez demander à un couvreur si les angles de son toit forment ensemble quatre droits ! Il vous rira au nez. Demandez à un paysan en contemplation devant son fumier si les faces opposées d'un parallépipède sont égales et parallèles, il vous prendra avec raison pour un échappé de Bicêtre ! Ce qui intéresse le paysan, c'est de savoir la quantité d'engrais qu'il possède ; ce que désire le couvreur, c'est son nombre de mètres carrés !

Que l'école forme donc des élèves qui, mis plus tard en face de leur profession, sachent se tirer d'affaire par eux-mêmes, cuber seuls leur foin, leur réserve de grain, leurs poutres et leurs charpentes, leurs murs et leurs récipients ! Que l'école donne à tous une connaissance parfaite du système métrique, qu'elle en fasse voir les avantages et les multiples applications aux besoins journaliers, et l'école aura fait œuvre méritoire et féconde et rentable. J'insiste spécialement sur une connaissance approfondie du système métrique. Je le recommande vivement aussi bien à nos villes qu'à nos campagnes. Il est la base de tout trafic, de tout négoce, de toute entreprise. Il aura bientôt pris pied dans le monde entier. L'Angleterre, la Russie, l'Amérique se rallient. Mais pour le connaître il faut l'appliquer, non pas au tableau noir par de simples déplacements de virgules, mais à des exemples concrets, palpables, pratiques enfin qui ne sont jamais difficiles à trouver. — A l'école primaire, même supérieure, aucune théorie : des objets, des mesurages, des exercices nombreux suffisent amplement.

Passé encore pour l'école primaire, diront quelques-uns ; mais l'école secondaire ?

Bien que la question soit ici plus délicate, qu'elle se présente entourée de certains prestiges auxquels il ne faut pas trop toucher, nous n'hésitons pas à dire notre manière de voir. C'est ici, en effet, que commence la franche démarcation entre la méthode intuitive et la manière d'Euclide. Nous connaissons des maîtres qui dictent leurs cours (même ceux d'arithmétique) tout comme nous connaissons des écoles normales dans lesquelles l'enseignement de la géométrie est surtout basé sur l'intuition. C'est assez dire que les esprits sont partagés et qu'il n'est peut-être pas oiseux d'étudier la question. La résoudre ? nous ne le prétendons nullement, non : de plus habiles et de mieux qualifiés s'y sont essayés et n'ont pas encore réussi. Nous n'apporterons probablement

qu'un infime grain de sable à l'édifice non encore complet de « l'Intérêt pour l'école » et nous nous estimerons fort heureux si ce grain réussit à provoquer une discussion, cette dernière dût-elle tourner à notre désavantage.

Ici aussi le temps manque pour tout faire. Il faut donc qu'une des valeurs de la géométrie soit sacrifiée, en tout ou en partie, en faveur de l'autre. La première question qui se pose est donc celle-ci : Laquelle des deux valeurs doit-on rendre prépondérante ? Eh bien, franchement, j'opine encore pour la valeur marchande. Je n'entends naturellement pas reléguer tout le reste, en bloc, à l'arrière-plan de l'indifférence et de l'oubli, non ; j'entends simplement qu'il faut faire davantage de pratique que de théorie. — Je sais bien que le sujet est très alléchant des deux côtés ; je me rends compte aussi que le terrain devient ici quelque peu brûlant et j'entends nombre de collègues pousser les hauts cris. — « Quoi, quoi, et le raisonnement qu'on néglige ; et l'enchaînement des idées dont on fait fi ; et l'harmonie des figures, le goût de la symétrie, le sentiment du vrai qu'on jette au panier ! Tout cela serait donc perdu ? Allons donc ! c'est une utopie ! un pareil enseignement manque son but, complètement son but ! Autant se procurer des machines à calcul, électriques, pneumatiques ou à manivelles et les faire fonctionner en fermant désespérément les yeux ! »

J'avoue qu'il y a du vrai, beaucoup de vrai. Mais si l'on examine la question froidement, on est obligé de reconnaître que le 90 %, au moins, des élèves des écoles secondaires ne continuent pas leurs études. Ils entrent directement dans la vie pratique et c'est de la pratique qu'il leur faut. D'ailleurs, un bon maître, soucieux de son enseignement, ne fait rien machinalement. Ne l'oublions pas, l'intuition est là, attentive, prévenante, émoustillante même : elle apprend à savoir regarder. Le maître est là aussi ; il fait dessiner des figures, il emploie règle, compas, échelles de proportions, etc. . . ; il forme donc l'œil et la main, il développe le goût et, dans ses exercices, argumentés de vive voix par l'élève à la planche, il éveille et fortifie aussi bien le raisonnement que la récitation, sans bavures, d'un théorème quelconque. Les dangers, comme on le voit, ne sont ni si terribles ni si grands.

Mais, me dira-t-on encore, le 10 % restant n'aura pas une préparation suffisante pour l'admission dans une école normale, dans un gymnase ou une autre école supérieure. Ce malheureux 10 % ne saura rien de rien et formera une classe de parias ! — Nous croyons tout le contraire. Ce 10 % saura d'abord observer avec fruit, ce qui est déjà quelque chose ; il saura de plus résoudre tous les problèmes de la vie usuelle, ce qui n'est pas à dédaigner ; il apportera en outre un bon sens pratique ineffaçable sur lequel la théorie *maintenant* se greffera très facilement et sans contrainte. D'ailleurs, la majorité doit-elle être sacrifiée à la minorité ? Et puis, ne faut-il pas bientôt tenir compte des plaintes qui s'élèvent de gauche et de droite ? Elles sont nombreuses cependant. Les unes sont timides ; les autres mordantes ; celles-là sont anciennes, celles-ci toutes récentes, mais toutes décèlent une mauvaise application de la méthode.

(A suivre.)

H. P.

Le pasteur interroge en religion. — Dites-moi, mes petits amis, qui vous devez aimer par dessus tout. — Nos parents. — Qui encore ? — Notre maître, nos frères, nos sœurs. — C'est bien, vous devez certainement aimer vos parents, qui vous font tant de bien, et vous devez toujours vous montrer reconnaissants envers ceux qui vous instruisent. Mais qui devez-vous aimer au-dessus de tout ? Cherchez bien. — Après un moment de silence, un élève du fond de la salle lève la main : Je sais, monsieur. — Eh bien, dis donc, mon ami. — C'est Jésus-Christ. — Très bien, très bien, mon ami ; c'est toi, je vois, qui connais et qui aimes le mieux ton Sauveur ; tu es un brave garçon ; viens donc me donner la main ; mais, dis-moi, comment t'appelles-tu ? — Moïse Lévy !

Accords. — Réparations.

FONDÉ 1807

HUG FRÈRES & C^{IE}, ZURICH

FONDÉ 1807

Magasin de musique, vente et abonnement



Pianos

de construction solide, châssis en fer, haut. 126 cm., excellent mod. suisse, à 7 octaves fr. 675

Pianettino de 5 octaves fr. 375.

Piano d'étude de 6 octaves fr. 550.

Pianos des meilleurs facteurs de la Suisse et de l'étranger.

HARMONIUMS

américains et allemands, pour la famille, l'église et l'école, depuis 110 fr.

VENTE — LOCATION — AMORTISSEMENT

VIOLONS

pour séminaires, régents et élèves, avec archet, boîte, cordes, etc.

Tous les instruments et accessoires de musique.

Zither-harpes, instruments à manivelles, boîtes à musique, etc.

Conditions spéciales pour Instituteurs, etc.



Garantie. — Amortissement.

Garantie. — Amortissement.

Accords. — Réparations.

INSTITUT TECHNIQUE-COMMERCIAL LANDRIANI

dirigé par les Propriétaires Prof. G. ORCESI et G. GRASSI
(Lugano) TESSIN (Lugano)

Dans une très jolie position à quelques minutes de la ville. — 56^{me} année d'exercice. — Système de famille avec un nombre limité d'élèves. — Placement des élèves qui ont bien terminé leurs études dans des maisons de commerce nationales et étrangères. On reçoit des élèves aussi pendant l'année scolaire. — Les cours réguliers commencent le 15 octobre.

Pour programmes et renseignements s'adresser à la direction.

52

ANÉMIE

PILULES D^r BLAUD

CHLOROSE

CONTRE

LES PÂLES COULEURS (MALADIE DES JEUNES FILLES)

Elles sont employées avec le plus grand succès depuis plus de 50 ans par la plupart des médecins français et étrangers.

Les **VERITABLES PILULES BLAUD** se vendent seulement en flacons de 100 et 200 pilules et ne se détaillent jamais.

Chaque pilule porte gravé le nom de l'inventeur comme ci contre :

A. SCIORELLI, 2, Place des Vosges, Paris.

BLAUD

Agenda des Ecoles 1898

Les comptes de cette entreprise devant être bouclés pour fin mars, le sous-signé se permettra de percevoir par remboursement le prix des Agendas non payés au 28 février.

Albert Baumgartner.

Le soussigné recevrait un ou deux jeunes gens désirant apprendre la **langue allemande**

Ecole secondaire. Leçons particulières. Prix de pension très modéré.

J. Pfenniger, maître secondaire, 86 **Neuenkirch** (Lucerne).

Un jeune instituteur württembergeois, désirant se perfectionner dans la langue française, cherche **pension et chambre** pour 4 ou 5 mois — à partir de mai — dans la famille d'un instituteur de la Suisse romande.

Adr. offres et conditions à la Gérance de l'ÉDUCATEUR. 89

Demande de place

Un jeune instituteur primaire possédant de bons certificats, ayant trois ans de pratique dans un institut de la Suisse orientale, cherche place dans la Suisse romande afin de se perfectionner dans la langue française. 90

Alfred Schmid, instituteur, à **Steinegg** (App.).

Echange

S. Schibler, instituteur, à **Oltén**, désire placer son fils âgé de 16 ans dans la famille d'un instituteur. Il prendrait en échange un garçon ou une jeune fille désirant apprendre l'allemand. (B 176 Y) 88

Encres indélébiles en 24 couleurs

Encre de Chine liquide

essayées et recommandées par MM. les professeurs, architectes, etc.

Encre pour écoles et administrations

fabriquées par

76

Schmuziger & Co., Aarau

Se vendent dans toutes les papeteries

— 3 premiers prix —

PLUS DE DARTREUX

Guérison certaine de DARTRES, même anciennes, obtenue par l'emploi de la

CRÈME ANTI-DARTRE

de **Jean Koller**, méd.-dentiste, Lindenhof, **Hérisan**

Contre dartres sèches, fr. 3.—le flac.

Contre dartres humides, » 3.25 »

NOTA. — Commander directement à l'inventeur, en lui indiquant s'il s'agit de dartres sèches ou humides. 3

L'INUSABLE



Une grande nouveauté dans le domaine des inventions utiles c'est incontestablement l'élégant **Portemonnaie en cuir souple**

sans couture, avec fermoir hermétique et incassable, 2 fr. 50 franco. 58

A. Joannot-Perret, fabriet, à **Faoug** (Vaud). Accepterait des Agents.

CHOCOLAT SUCHARD

Les meilleures chaises de piano du monde ont une vis d'arrêt automatique de **F. DIETZ**, instituteur, à **Rheinsheim**, près Karlsruhe (Grand duché de Bade). Les collègues ont des prix de faveur. Prospectus gratis et franco. 85

Fondée en 1843



CARL KUHN & CO.
SCHUL FEDER
WIEN

Fondée en 1843



PLUMES A ÉCRIRE



à bon marché, mais de sortes des plus utilisables, fines et extra-fines, en qualités reconnues excellentes, de la maison

Carl KUHN & Co.,

37, Marienstrasse, 37

STUTTGART

Sur demande, prix-courants et échantillons gratis et franco à la disposition de MM. les instituteurs.

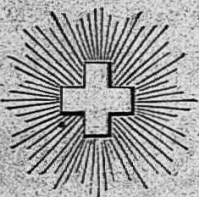
87

En dépôt dans toutes les papeteries importantes (Stg. à 2590)

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIV^{me} ANNÉE

N° 6



BIENNE

15 Mars 1898

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :

M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELEMONT

Gérance :

M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :

M. E. PÉQUEGNAT, Directeur de l'Ecole secondaire, DELEMONT

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à
M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. W. Rosier, prof.; Louis Favre, Baatard, inst. à Genève; Ch. Thorens, inst., à Lancy. — VAUD : MM. F. Cornamusaz, inst. à Trey; F. Guex, directeur des Ecoles normales; Gagnaux, syndic de Lausanne; Henchoz, adjoint au Département; Dériaz, inst., à Dizy; Rochat, inst., à Yverdon. — NEUCHÂTEL : MM. L. Latour, inspecteur, à Corcelles; Clerc, directeur, La Chaux-de-Fonds; Grandjean, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. Léon Genoud, directeur. — JURA BERNOIS : MM. Mercerat, inst., à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur, à Delémont; Schaller, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : Fr. Fritsch, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. Dr. A. Gobat, conseiller d'Etat, président honoraire. — A. Gylam, inspecteur, président. — F. Bueche, vice-président. — H. Gobat, rédacteur en chef. — A. Baumgartner, gérant. — F. Bægli, secrétaire. — E. Péquegnat, H. Prêtre et E. Germiquet, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.
(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :
20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & CIE, A BIENNE

Abonnés de l'étranger

(Suite)

Reçu le montant de l'abonnement pour 1898, de: M. Blavier, à Marcinelles (Belgique); M. J.-G. Dimitrascu, Zilisteanca (Roumanie); M. Andrejan, Pitesti (Roumanie); M. Dehareng, Richelle (Belgique).

Gérance de l'ÉDUCATEUR.

CANTON DE VAUD

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

EXAMENS D'ADMISSION aux Ecoles normales

Les **examens d'admission** aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après dans le bâtiment de l'école des garçons (Cité):

a) Pour la **IV^e classe des garçons**, les mardi et mercredi 5 et 6 avril;

b) Pour la **III^e classe des filles**, les mercredi et jeudi 6 et 7 avril.

Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens, doivent s'annoncer au directeur soussigné, **avant le 28 mars prochain**, et joindre à leur demande d'inscription:

a) Un acte de naissance; les étrangers au canton y joindront leur acte d'origine;

b) Un certificat de vaccination;

c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile;

d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les aspirants qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Il y a huit catégories de bourses variant de **50 à 400 fr.** par fractions de 50 francs.

En outre, les jeunes gens qui se vouent à la carrière de l'enseignement sont assurés d'une pension de retraite calculée, pour les instituteurs, sur la base du 2 1/7 % et, pour les institutrices, du 2 2/3 % du traitement minimum légal multiplié par 30, soit une pension de fr. **900** pour les instituteurs et de fr. **720** pour les institutrices.

Pour être admis, les aspirants doivent être âgés de **15 ans**, et les aspirantes de **16 ans** dans l'année courante; être exempts d'infirmités qui pourraient être préjudiciables aux fonctions de l'enseignement, et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**. Ce programme sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 22 février 1898.

91

F. GUEX, directeur.

ÉCOLES NORMALES

Les examens de brevet sont fixés comme suit:

1^o Examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement des travaux à l'aiguille, le **samedi 19 mars**;

2^o Examens du brevet de capacité pour l'enseignement dans les classes enfantines, du **lundi 21 au jeudi 24 mars**;

3^o Examens du brevet de capacité des aspirants et aspirantes à l'enseignement primaire, du **jeudi 24 mars au samedi 2 avril**.

Les aspirants et aspirantes **non élèves des écoles normales** doivent s'adresser par écrit au département de l'instruction publique et des cultes, service des cultes, avant le **17 mars**, et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Le **règlement** et l'**horaire** de ces examens seront envoyés sur demande par le directeur des écoles normales.

Lausanne, le 22 février 1898.

Le chef du Département,
RUCHET.